

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'État  
le 14 novembre 2016

## **CONSEIL DE PARIS**

### **Conseil Municipal**

#### **Extrait du registre des délibérations**

-----

#### **Séance des 7, 8 et 9 novembre 2016**

**2016 DEVE 148** Avenant à la convention annuelle fixant le montant à la participation de la Ville de Paris au budget de l'association AIRPARIF pour l'année 2016 - Participation complémentaire (74 000 euros).

**M<sup>me</sup> Célia BLAUEL et M. Bernard JOMIER, rapporteurs**

-----

#### **Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,**

Vu le Code général des collectivités territoriales, articles L.2511-1 et suivants ;

Vu la convention cadre signée le 25 février 2015 avec l'association AIRPARIF relative aux actions communes de mesures, d'études et d'information visant à l'amélioration de la qualité de l'air à Paris ;

Vu la délibération en date des 15, 16 et 17 février 2016 approuvant la convention annuelle fixant le montant de la participation de la Ville de Paris au budget de l'association AIRPARIF pour l'année 2016 ;

Vu le projet de délibération en date du 25 octobre 2016 par lequel Madame la Maire de Paris lui demande l'autorisation de signer un avenant à la convention annuelle susvisée, accordant à l'association une participation complémentaire de 74 000 euros ;

Sur le rapport présenté par Madame Célia BLAUEL, au nom de la 3<sup>e</sup> Commission, et Monsieur Bernard JOMIER, au nom de la 4<sup>e</sup> Commission,

Délibère :

Article 1 : Madame la Maire de Paris est autorisée à signer, avec l'association AIRPARIF domiciliée 7, rue Crillon 75004 Paris, l'avenant à la convention annuelle joint en annexe, fixant le montant de la participation de la Ville au budget de l'association pour l'exercice 2016.

Article 2 : Le montant de la participation complémentaire de la Ville attribué à AIRPARIF pour l'exercice 2016 est fixé à 74 000 euros.

Article 3 : La dépense correspondante sera imputée au chapitre 65, rubrique 833, nature 6574, ligne VF 23003, du budget de fonctionnement de la Ville de Paris, exercice 2016.

**La Maire de Paris,**

A handwritten signature in blue ink, reading "Anne Hidalgo". The signature is written in a cursive, flowing style.

**Anne HIDALGO**